

ASSEMBLÉE NATIONALE

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1752

présenté par
M. Mbaye et M. Fiévet

ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.